

INSTITUT LES TOURELLES



**LYCÉE TECHNIQUE PRIVÉ
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

**SPÉCIALISTE
DE LA FORMATION TERTIAIRE
DEPUIS 1921**

**PROJET
D'ÉTABLISSEMENT**



53 rue Verte / 11 rue Sénard - 76000 ROUEN - 02.35.71.38.09



<https://institut-lestourelles.com/>

L'Institut Les Tourelles est un établissement scolaire privé d'enseignement qui participe, aux termes d'un contrat d'association avec l'Etat, au Service Public de l'Enseignement.

L'établissement veut aussi, plus largement, mener à bien cette tâche d'enseignement dans un souci permanent d'éducation des jeunes qu'il accueille.

Par fidélité à l'esprit et à la volonté de ses fondatrices, et par conviction renouvelée de ses actuels animateurs, l'établissement veut conduire cette œuvre d'enseignement et d'éducation dans le cadre de la religion, de la philosophie et de la morale chrétienne.

L'ACCUEIL

Comme premier signe de sa référence chrétienne, l'établissement se veut ouvert à tous, sans distinction de race, de religion, d'origine sociale ou de fortune. Il n'exigera de ses élèves et de leur famille aucun rattachement à une religion ou à un système de pensée, mais il leur demandera de respecter le caractère propre qui est le sien, et qui est rappelé dans le préambule ci-dessus.

Par ailleurs, si l'établissement se veut ouvert à tous, il doit néanmoins tenir compte de certaines contraintes matérielles. En particulier, le contrat d'association passé avec l'Etat ne comportant que le financement des enseignants, et un forfait dit « d'externat » ne couvrant qu'une partie des frais de fonctionnement, l'établissement doit équilibrer son budget et assurer ses investissements en faisant appel à la contribution des familles pour la formation par voie scolaire.

Ces contraintes obligent l'établissement à donner à son accès un caractère onéreux qui peut constituer un empêchement pour certaines familles. Il s'efforcera de faciliter l'accueil des enfants de ces familles en examinant les cas particuliers, mais sans pouvoir mettre en péril l'équilibre de sa gestion, impératif pour assurer sa pérennité.

Enfin, pour accompagner chaque jeune vers la réussite, quel que soit son profil et ses capacités financières, l'établissement a développé des formations en alternance. Ce mode d'apprentissage permet à certains de valoriser leur personnalité et de mieux aborder leurs études, tout en se constituant un curriculum vitae, et est totalement gratuit pour l'alternant.

UN CONTRAT DE REUSSITE

L'établissement voudrait concevoir ses relations avec les jeunes qu'il accueille comme un contrat de réussite.

Ceci demande à être précisé. Un contrat de réussite, cela ne veut pas dire qu'il est au pouvoir de l'établissement d'assurer automatiquement à ses élèves succès aux examens et débouchés dans la vie.

Ceci parce qu'un contrat est affaire de plusieurs parties ; en la circonstance : l'établissement, l'élève et sa famille, l'alternant et son entreprise chacune des parties ayant des obligations à remplir.

L'élève, l'étudiant, l'alternant doit travailler et jouer le jeu éducatif qui lui est proposé.

La famille doit l'aider et le soutenir dans ses efforts, créer le cadre éducatif qui favorisera la réussite et collaborer avec l'établissement.

L'établissement se donne cinq obligations :

a) Développer des formations qui correspondent à des débouchés professionnels sérieux. Il doit conduire en permanence une appréciation et une exploration du « marché de l'emploi » et faire tout ce qui est possible pour s'adapter et se réadapter sans cesse aux évolutions du monde professionnel, sans autre considération que le bien des jeunes.

b) Avoir des enseignants compétents, motivés par leur mission d'enseignement et d'éducation.

c) Créer le cadre matériel et moral de travail dans lequel les jeunes pourront s'épanouir au mieux de leurs qualités propres.

d) Ne pas sacrifier à sa réputation ou à ses performances le meilleur « cursus » du jeune, ce principe ayant toutefois une double limite :

La capacité du jeune à suivre la formation dans laquelle il est ou voudrait être inscrit,
L'équilibre de la gestion qui impose de ne pas poursuivre dans le temps des formations réunissant des effectifs insuffisants.

e) Assurer un accompagnement personnalisé du jeune qui fait l'objet d'une attention particulière depuis de nombreuses années dans l'établissement. Les jeunes connaissant des difficultés comportementales ou organisationnelles peuvent bénéficier d'un suivi hebdomadaire avec un adulte référent dans le but de suivre une démarche de progrès.

De plus, l'implication de l'élève dans sa scolarité est une priorité au sein de notre établissement à travers différentes formes telles que les actions professionnelles, les conseils de classes...

Par ailleurs, de la seconde professionnelle à l'enseignement supérieur, les conseils de classes se déroulent en présence de l'élève concerné, de ses professeurs, de la Directrice ou du Directeur Adjoint, ce qui permet un échange concret entre ces acteurs et une possibilité pour chaque élève, étudiant, alternant de prendre part activement à sa scolarité. A la superposition au vidéo de sa courbe de notes à celle de la moyenne de la classe, il prend mieux conscience de ses points forts et ses points faibles et, en conséquence, peut analyser de façon constructive les remarques et conseils des professeurs.

Enfin, ce contrat de réussite du jeune peut passer par des cursus sous des statuts différents selon les étapes et même dans un autre établissement lorsque la formation n'existe pas dans le lycée.

LES FORMATIONS

Il importe qu'elles soient adaptées aux débouchés qu'offre notre société en rapide évolution :

- ∞ en priorité sur le bassin d'emploi Rouen – Elbeuf mais aussi sur le territoire national,
- ∞ dans le cadre européen qui s'affirme,
- ∞ et également en prenant en considération les possibilités qu'offre une large internationalisation des échanges.

Dans un passé récent, ces impératifs ont conduit à des innovations importantes :

- ∞ Travail en partenariat avec le :
 - Conservatoire National des Arts et Métiers pour ouvrir des formations supérieures porteuses d'avenir (2009 : Licence Gestion des Ressources Humaines, 2010 : Licence Economie et Commerce International, 2012 : Licence Métiers Comptabilité – option gestion de portefeuille clients en cabinet d'expertise, 2021 : Licence Comptabilité, Contrôle, Audit)
 - Collège de Paris – Ecema pour (2019 : Titre bac +5 Manager des Organisations, 2021 : Titre bac +5 Manager Administratif et Financier et Titre bac +5 : Manager des Ressources Humaines).
 - ∞ Chaque élève, étudiant, alternant dispose pendant sa formation à l'Institut Les Tourelles, d'une adresse mail « institut les tourelles » ainsi que du pack Office 365 gratuitement
 - ∞ Chaque lycéen de la section STMG peut suivre des cours de management en anglais (cours de DNL : discipline non linguistique).

LES VALEURS EDUCATIVES **(Une Règle de Vie)**

S'il importe que les formations soient adaptées aux possibilités d'emploi, il importe plus encore que les jeunes qui vont entrer dans la vie dite « active » possèdent des qualités de base que l'on a toujours cherché à développer aux Tourelles, en particulier :

- ∞ La maîtrise de soi, de son corps, « être bien dans sa peau » n'est-ce pas une donnée de l'équilibre humain ?

- ∞ Le sens de l'effort et le goût du travail bien fait qui font apprécier nos stagiaires et nos anciens élèves.

- ∞ L'esprit d'initiative : plus que jamais la différence se fera en faveur de ceux qui posséderont un plus dans le domaine de l'imagination et de la créativité.

- ∞ L'honnêteté, la droiture, la loyauté : qualités de base dans les emplois auxquels nous préparons.

- ∞ Le sens des responsabilités : former des gens qui ne se contentent pas de subir mais assument.

- ∞ L'aptitude à la communication : la communication est une des grandes données du monde contemporain, en particulier du monde professionnel.

- ∞ Le respect des autres :

- ↗ dans les mentalités

- ↗ dans l'action (solidarité active)

- ↗ dans la dimension collective :
 - le sens civique
 - le sens du bien commun.

Bien sûr, la mise en œuvre de ces valeurs comporte, de manière pratique, l'établissement et l'acceptation d'une discipline.

Les partenaires de l'établissement font tous leurs efforts pour que celle-ci soit :

- ∞ incitative plutôt que répressive,

- ∞ librement consentie plutôt qu'imposée,

- ∞ éducative de la liberté et de la responsabilité plutôt que réductrice.

Les conseils de discipline qui sont appelés à statuer sur les infractions les plus graves à la discipline de l'établissement ne se contentent pas de rechercher le maintien de l'ordre, ni d'appliquer des sanctions : ils sont attentifs aux jeunes, à leurs problèmes, à leur devenir ; ils s'efforcent de les aider à réfléchir, à résoudre leurs difficultés, à se structurer humainement.

Dans les cas difficiles, la mise en place d'un contrat d'engagement du jeune lors d'un conseil de vigilance et d'un suivi personnalisé par un adulte référent est toujours privilégiée, au moins dans un premier temps, à une décision brutale de sanction.

LA PROPOSITION CHRETIENNE

Si la qualité des relations entre les personnes doit être le premier témoignage de la référence évangélique de l'établissement, ce n'est pas le seul ; il convient qu'y trouvent leur place :

- ∞ la culture religieuse,
- ∞ la prière et la célébration,
- ∞ l'attention aux autres par l'action caritative.

Entendons-nous : à l'âge des élèves, et dans la société qui est aujourd'hui la nôtre, il ne s'agit pas d'imposer. La foi ne peut être une obligation : elle ne peut procéder que d'un choix libre. Mais si l'établissement s'interdit d'imposer et s'il entend respecter la liberté de conscience de chacun, il se fait un devoir primordial de proposer pour ceux qui le voudront :

- ∞ un lieu et des temps de prière,
- ∞ des célébrations,
- ∞ des occasions de réflexion,
- ∞ des actions en direction des plus défavorisés en France ou ailleurs.

Ces propositions s'inscrivent, quelquefois, facultativement à l'intérieur des horaires scolaires. Cela présente des difficultés mais permet à ceux qui le veulent d'adhérer à telle ou telle proposition sans avoir à faire preuve d'un héroïsme trop dissuasif. Elles sont en lien avec le projet régional de l'Enseignement Catholique et, souvent, font l'objet de rencontres et d'activités inter-établissements.

LE PARTENARIAT

La qualité des relations entre les personnes est le premier témoignage de la référence évangélique que se donne l'établissement.

Si cette qualité est nécessaire dans toute entreprise, elle l'est plus encore dans un établissement scolaire qui veut enseigner et éduquer et dont l'enjeu est donc la formation des hommes et des femmes qui constitueront le monde adulte de demain.

Tous les partenaires d'un établissement scolaire doivent pouvoir :

- ∞ s'exprimer,
- ∞ dialoguer,
- ∞ se concerter,
- ∞ collaborer.

Ce n'est pas nécessairement facile car ses partenaires sont nombreux et de mentalités fort diverses :

- ∞ élèves,
- ∞ parents,
- ∞ enseignants,
- ∞ direction,
- ∞ personnels non enseignants,
- ∞ anciens élèves,
- ∞ responsables de la gestion,
- ∞ entreprises,
- ∞ autres établissements scolaires du réseau ou non,
- ∞ administrations et collectivités locales,
- ∞ organisations professionnelles (UNETP par exemple) et organismes divers.

C'est affaire de volonté et d'attention quotidienne. Il y faut :

- ∞ esprit de service et non de domination,
- ∞ atmosphère sereine,
- ∞ esprit de solidarité,
- ∞ respect des autres,
- ∞ qualité d'écoute.

Chacun doit s'efforcer d'y parvenir au mieux, en particulier ceux qui sont en charge de responsabilités.

LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

C'est l'organe institutionnel permettant l'exercice du partenariat tels qu'en viennent d'être exposées les bases.

« Tout établissement catholique d'enseignement se dote d'un conseil d'établissement » indique le [statut de l'Enseignement catholique en France](#) publié le 1er juin 2013 (article 120).

Le chef d'établissement préside le conseil d'établissement qui est pour lui une structure essentielle d'aide dans la réalisation de sa mission.

Cette structure doit être « un lieu privilégié de rencontre, de partage et de concertation entre tous les membres de la communauté éducative, à laquelle il contribue à donner sa cohérence » (article 119).

Composition

- Le chef d'établissement
- Le Directeur Adjoint
- La tutelle est membre de droit.
- Les autres membres sont élus ou désignés par les personnes qu'ils représentent. On y trouve « des représentants de tous les membres de la communauté éducative : personnel enseignants, salariés de l'organisme de gestion, élèves, parents d'élèves, bénévole, organisme de gestion, organisation propriétaire, animateurs en pastorale, équipe d'encadrement et de direction, anciens élèves, prêtres » (article 119).
 - Le responsable vie scolaire
 - 2 représentants des personnels non enseignants
 - 3 représentants des enseignants (un pour la section Bac Pro, un pour la section STMG et un pour la section BTS)
 - 2 représentants des formateurs
 - 1 représentant du Conseil d'Administration
 - 1 personne chargée de l'animation chrétienne : le prêtre référent ou membre de l'équipe Pastorale
 - 5 représentants des élèves/étudiants/alternants : un pour le Bac Pro, un pour le Bac technologique, 1 pour les BTS sous statut scolaire, 1 pour les BTS alternance et 1 pour les formations Bac+3/Bac+5
- La composition est liée à la taille de l'établissement et à la formation qu'il dispense et la participation des élèves est aménagée en fonction de leur âge.

Rôle

- Il aide le chef d'établissement à assurer l'unité de la communauté éducative, à coordonner les projets et à les inscrire dans les orientations données par l'autorité de tutelle.
- Il a voix consultative sur tous les sujets relatifs aux orientations et aux projets de l'établissement.
- Il participe à l'élaboration du projet éducatif et du projet d'établissement.
- Il peut formuler un avis ou faire des propositions sur les projets pédagogiques, la proposition de la foi et l'animation pastorale, l'ouverture de classes ou de formations nouvelles, le règlement intérieur, les horaires, les choix économiques et financiers, les projets d'investissement, etc.

Fonctionnement

- Il se réunit à l'initiative du chef d'établissement ou d'une partie de ses membres.
- La fréquence des rencontres est laissée à l'appréciation de chaque établissement mais ne saurait être inférieure à deux fois par an (article 122).
- Un règlement intérieur peut formaliser des règles de fonctionnement : ordre du jour, compte-rendu, fréquence, ...

LA DIRECTION

Elle est assurée par un chef d'établissement dont on peut considérer qu'il est investi d'un triple mandat :

∞ Mandat de l'enseignement catholique pour conduire l'enseignement et l'éducation en conformité avec le caractère propre de l'institution.

∞ Mandat de l'Education Nationale dans le cadre du contrat d'association liant l'établissement à l'Etat.

∞ Mandat du Conseil d'Administration de l'Organisme de Gestion (OGEC) pour assurer, dans le cadre du budget voté par lui, la bonne marche de l'établissement.

L'exercice de ces mandats ne peut pas s'exercer seul. L'équipe « bureau OGEC » en est le fer de lance. C'est pourquoi, chaque jeudi matin, le chef d'établissement réunit ses plus proches collaborateurs pour un rapide bilan de la semaine passée et la définition des priorités pour les jours à venir. Même si la communication par réseau informatique favorise la bonne information de tous, cette rencontre hebdomadaire est importante pour permettre les échanges d'opinion avant la prise de décision et une harmonie d'exécution des différentes consignes.

La Direction considère comme suit les priorités de son action :

↳ **Ecoute et Compréhension :**

* Pour les futurs élèves et leurs familles dans le cadre de leur orientation.

* Pour les élèves actuels et leurs familles, dans le cadre de leur vie scolaire et de leurs projets professionnels mais aussi, souvent, de leurs problèmes personnels.

↳ **Fermeté et Discipline :**

Cependant, l'application du règlement, si elle est indispensable, doit être faite de façon raisonnée et non aveugle. La discipline est un élément vital de l'harmonie de fonctionnement de l'établissement mais trouve sa valeur dans la mesure où elle est éducative et pas seulement répressive.

↳ **Arbitrage et Organisation :**

Que ce soit en matière d'horaires de travail, de compositions et d'examens blancs, d'organisation d'activités scolaires et extra-scolaires, la Direction doit faire la synthèse des désirs exprimés et arbitrer entre les solutions préconisées, si elles s'opposent, en gardant toujours à l'esprit les impératifs de sérieux, de travail, de résultats et de service aux élèves et aux familles.

↳ **Esprit de l'Etablissement :**

Par un soutien actif aux actions entreprises (aumônerie, organisation de manifestations diverses), la Direction a une responsabilité particulière dans l'instauration de l'Esprit de l'Etablissement.

En effet, tous les membres de la Communauté Educative (Elèves, Professeurs, Membres du Personnel) doivent trouver aux Tourelles non seulement un lieu de travail mais aussi un cadre de vie permettant leur épanouissement personnel et développant leur sentiment d'appartenance au lycée.

↳ **Prospective et Développement :**

Afin de permettre le développement de l'Etablissement, la Direction doit également être à l'écoute de l'environnement (Education Nationale, Entreprises...) afin de préparer et de défendre les dossiers de demandes d'ouvertures de sections nouvelles et d'assurer à l'extérieur la promotion de l'Institut selon toutes les formes de communication possibles (réunions, salons, réseaux sociaux, par exemple).

↳ **Ouverture au monde extérieur :**

Un établissement scolaire du XXI^e siècle ne peut pas vivre replié sur lui-même.

Il doit être ouvert sur l'extérieur : sur le tissu économique de la Région où il est implanté, sur l'International à cette époque des échanges et de la mondialisation ... La Direction doit, dans ces domaines, mettre au point des stratégies et développer des moyens pour y parvenir.

Par ailleurs, le travail en réseau d'établissements est plus que jamais nécessaire, tant sur le plan de la détermination de la carte des formations que pour les relations de travail. C'est pourquoi, la Direction est très impliquée dans les structures régionales et nationales de différents réseaux : Union Nationale des Etablissement Techniques Privés, Réseau National de l'Enseignement Supérieur Privé, Enseignement Catholique.

LES ENSEIGNANTS COMMENT VOIENT-ILS EUX-MEMES LEUR RÔLE ?

LES ENSEIGNANTS BAC PROFESSIONNEL

Aux Tourelles, la partie « Lycée professionnel » se compose d'une section de Baccalauréat Professionnel :

* AGOrA (Assistance à la Gestion des Organisations et de leur Activités)

Sont accueillis dans ces classes des élèves qui, le plus souvent, arrivent en position d'échec. Pour la plupart, ils viennent de Troisième, choisissent rarement ces orientations, et sont dirigés vers nous car leurs notes sont insuffisantes pour poursuivre des études générales ou technologiques. D'autres ont échoué en seconde générale et font l'objet d'une réorientation.

Ils sont donc fragilisés par ces résultats insuffisants et arrivent dans ces sections avec un sentiment d'échec.

Notre rôle est tout d'abord de les rassurer et de leur expliquer que ces sections ne sont pas une fin mais peuvent constituer un tremplin vers un baccalauréat technologique (en fin de seconde ou de première) et n'interdisent pas d'envisager des études supérieures ensuite.

Les problèmes scolaires de ces jeunes proviennent quelquefois de difficultés familiales ou psychologiques, c'est pourquoi il faut être très vigilant et très à l'écoute, ne pas hésiter à aller vers eux si l'on sent le moindre problème et les soutenir moralement.

Nous tentons de leur apporter la stabilité et la référence, de leur faire passer ce cap tourmenté que constitue l'adolescence, de leur apprendre la vie en société : on peut communiquer, travailler, écouter les autres.

L'enseignement étant mieux adapté à leurs possibilités, les notes au fil des mois deviennent meilleures et l'on assiste à un épanouissement de l'élève qui ne se sent plus en position d'échec. Il retrouve le goût des études et de l'effort et certains qui souhaitaient stopper leur scolarité n'ont qu'une envie : continuer le plus longtemps possible pour obtenir des diplômes ouvrant les portes d'un avenir professionnel.

Pour les y aider, un accompagnement est mis en place dans le but de favoriser les passerelles qui s'offrent à eux : par exemple, une adaptation des cours en classe de première STMG pour leur permettre de rejoindre une section technologique ou des modules de préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

LES ENSEIGNANTS LYCEE TECHNIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Si par définition le rôle d'un enseignant est d'enseigner, le rôle d'un enseignant des Tourelles est aussi de participer à l'éducation de ses élèves. Enseignement et Education, telles sont donc les deux priorités des professeurs.

❖ L'ENSEIGNEMENT :

Les élèves qui arrivent aux Tourelles ont tous un même objectif, recevoir une formation professionnelle tertiaire, mais n'ont pas tous le même profil.

En effet, notre établissement étant le seul dans la région à proposer un enseignement exclusivement tertiaire, les enseignants peuvent donc se spécialiser dans cette voie. Ils n'ont pas à se disperser entre des sections classiques et des sections techniques (pas de risque de comparaison, il n'y a pas de « parent pauvre »). Ils doivent présenter aux examens des élèves d'origines scolaires très différentes. De nombreux jeunes ont choisi une formation tertiaire dès le Baccalauréat Professionnel. Ces élèves déjà spécialisés vont rencontrer d'autres nouveaux élèves issus de sections classiques inscrits aux Tourelles par goût ou par obligation. Ces derniers, meilleurs dans les matières d'enseignement général, ont parfois été en situation de rejet, ils ont subi plus que choisi leur orientation. Les enseignants doivent donc les réconcilier avec l'école (nombreux sont d'ailleurs ceux qui redeviennent des « têtes de classe »), leur faire découvrir les activités tertiaires. Ils doivent donc sans cesse adapter leurs discours à la diversité du public des classes.

❖ L'EDUCATION :

Les professeurs, s'ils préparent leurs élèves aux examens, les préparent aussi à être des citoyens, des salariés. Ils leur rappellent les règles élémentaires du savoir-vivre en société (respect des règlements, des horaires, respect d'autrui...) afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ils les encouragent à se tourner vers le monde extérieur par le biais d'expositions, de visites d'entreprises, de clubs cinéma, photo, théâtre...

Ils les aident à prendre des responsabilités, à devenir autonomes (recherches de stages, exposés, accueil d'intervenants extérieurs...) tout en les encadrant dans ces démarches.

En résumé, les principes énoncés par Mademoiselle Vallois, Fondatrice des Tourelles, sont toujours d'actualité : armer les élèves pour la vie grâce à une solide formation professionnelle doublée d'une bonne éducation.

LES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS

Leur rôle n'est pas moins important que celui des enseignants.

Ils assurent l'organisation matérielle dont la qualité est le support indispensable de l'œuvre éducative.

Ils doivent se sentir partie prenante de l'équipe éducative à la tâche de laquelle ils participent, en raison des nombreux contacts qu'ils ont avec les jeunes au gré de la vie quotidienne de l'établissement.

Les fonctions principales du personnel non enseignant (surveillance, administration, service) consistent à pourvoir au suivi « interne » de l'établissement durant toute l'année scolaire et même pendant les congés, afin de maintenir un environnement favorable pour la vie et le travail des jeunes dans l'établissement.

Motivation, rapidité, communication, disponibilité sont les qualités requises pour être efficace dans ces différents domaines.

Les contacts extérieurs sont assurés par le secrétariat qui a la responsabilité de l'accueil, surtout lors des inscriptions et des relations avec les familles.

En référence à la conception de la discipline indiquée ci-dessus, le rôle du coordinateur de vie scolaire et des assistants d'éducation est d'être à la fois fermes et compréhensifs. La rigueur s'impose mais pas la rigidité.

Outre les tâches purement comptables, le service comptabilité assure le suivi avec les familles en difficulté, la gestion des bourses et les relations avec les organismes sociaux.

Pour que les nombreux matériels informatiques mis à la disposition des équipes et des jeunes soient parfaitement opérationnels, le responsable multimédia a la charge de veiller au bon fonctionnement des équipements, à la maintenance des réseaux pédagogique et administratif, à la gestion des sessions individuelles de travail, à l'assistance logicielle, et il doit rechercher continuellement les innovations susceptibles d'améliorer les conditions d'apprentissage et de travail de tous.

La restauration est assurée dans un esprit de service aux membres de la communauté éducative et, autant que faire se peut, selon les besoins exprimés par chacun.

La propreté des locaux étant facteur de bonnes conditions de vie, le personnel d'entretien contribue au bien-être de tous et à l'harmonie dans l'établissement.

Une ou deux fois par an, des réunions de tout le personnel permettent de faciliter les relations entre les personnes, la communication et l'information et de développer le dialogue.

Les instances de représentation du personnel se réunissent également une fois par mois avec le chef d'établissement.

Différentes manifestations ont lieu chaque année : « Portes Ouvertes », « Fête de fin d'année »... auxquelles tous les personnels sont invités à participer activement.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Le CDI est un centre de ressources et un lieu d'apprentissage.

Le professeur documentaliste effectue un travail d'information et d'accueil, il a un rôle technique et pédagogique.

○ ROLE TECHNIQUE :

∞ mettre à la disposition des élèves et professeurs un fonds documentaire constitué de documents écrits, audiovisuels et multimédia,

- ∞ rassembler, classer et diffuser les informations,
- ∞ gérer la chaîne documentaire,
- ∞ connaître les langages documentaires,
- ∞ assurer les abonnements et réabonnements,
- ∞ maintenir à jour la documentation,
- ∞ aménager matériellement le C.D.I.,
- ∞ informatiser la recherche documentaire,
- ∞ informatiser la gestion du prêt.

○ ROLE PEDAGOGIQUE :

- ∞ savoir-faire,
- ∞ initiation à la recherche documentaire,
- ∞ connaissance et utilisation de la presse à l'école,
- ∞ entraînement à l'exploitation des documents,
- ∞ aide à l'acquisition de méthodes de travail,
- ∞ accueil et aide des groupes de travail,
- ∞ favoriser le travail autonome,
- ∞ stimuler le goût de la lecture,
- ∞ stimuler la curiosité intellectuelle,
- ∞ travaux interdisciplinaires,
- ∞ lecture du BO et informations diffusées aux intéressés.

Le CDI. est aussi un lieu d'animation :

- * conférences,
- * expositions,
- * semaine de la presse,

Le CDI. est également impliqué dans les relations culturelles avec l'extérieur :

- * sorties pédagogiques,
- * accès aux banques de données,
- * relations avec ONISEP, CRDP, éditeurs...
- * la télématique, outil de communication,
- * informations sur l'orientation, les carrières, participation aux forums.

Lieu d'autonomie et de créativité, le CDI. favorise le développement personnel des élèves en les rendant « actifs ».

RELATIONS LYCEE-ENTREPRISES

Notre établissement est en relation avec de très nombreuses entreprises, notamment à l'occasion des actions professionnelles et des stages effectués par nos élèves et étudiants.

De même, beaucoup d'entreprises font appel à notre lycée lors de projets d'embauche mais là aussi, nous répondons, le mieux possible, au besoin immédiat en mettant en place une réelle politique d'embauche.

C'est pourquoi, au sein de notre établissement, plusieurs personnes sont chargées de développer un système de relations régulières avec les entreprises de façon à tisser un réseau favorisant le placement de nos anciens élèves et permettant de mieux cerner les attentes en matière de formation et de méthode de travail.

Ce travail consiste à formaliser les données acquises et à prendre contact avec les entreprises afin de leur exposer nos projets de collaboration. Il convient aussi d'entretenir des relations régulières afin de recenser au mieux les besoins des entreprises, tant en matière d'emplois que de formation.

Sur le plan du placement des anciens élèves, il a été mis en place un organe de liaison permettant de connaître leur situation et de les assister dans leur recherche d'emploi.

A ce jour, notre établissement entretient des relations régulières avec environ 2 500 entreprises régionales, principalement des P.M.E., du secteur tertiaire.

Depuis 2001, des formations de BTS en alternance ont été mis en place, sous principe de contrat de professionnalisation et apprentissage. Cinq BTS sont maintenant préparés :

- Gestion de la PME,
- Comptabilité-gestion,
- Management Commercial Opérationnel,
- Négociation et Digitalisation de la Relation Client,
- Support à l'Action Managériale.

Par ailleurs, grâce à un partenariat actif avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, notre centre de formation-UFA permet aux jeunes de poursuivre leurs études au-delà du B.T.S. Quatre licences leur sont proposées :

- Licence Commerce, Vente, Marketing,
- Licence Gestion des Ressources Humaines,
- Licence Comptabilité, Contrôle, Audit,
- Licence professionnelle métiers de la comptabilité

Un deuxième partenariat actif avec le Collège de Paris et ECEMA, centre de formation-UFA permet aussi aux jeunes de poursuivre leurs études au-delà de la Licence. Trois formations Bac +5 leur sont proposées :

- Titre Manager des Organisations,
- Titre Manager Administratif et Financier
- Titre Manager des Ressources Humaines.

LA GESTION

Une école n'est pas une « entreprise », mais l'avenir de l'établissement repose sur une gestion rigoureuse.

Il ne s'agit pas de gagner de l'argent, mais tout au moins de ne pas en perdre ; mieux, il faut dégager les excédents de gestion permettant les investissements sans lesquels il n'y a pas de progrès possible.

Poursuivre un idéal, ce n'est pas rêver, et même si le rêve est permis, il faut qu'il se transforme en réalité.

Il faut améliorer les équipements, les conditions de travail et les rémunérations de nos personnels, donc s'en donner les moyens. C'est la tâche que s'est donnée l'équipe de bénévoles qui constitue le Conseil d'Administration de l'association.

Celui-ci travaille en concertation étroite avec le chef d'établissement qui a la responsabilité générale du bon fonctionnement de l'établissement.

LES ANCIENS ELEVES

Ils sont les témoins actifs de la formation « Tourelles » dans le monde socioprofessionnel.

Ils peuvent contribuer au développement de l'établissement en véhiculant une image favorable de celui-ci et constituer un environnement coopérant pour les élèves.

Le bureau de "l'Association des Anciens" a pour but de faire revivre cette association de la façon suivante :

- * Assumer un rôle pédagogique avec notamment l'organisation de rencontres élèves actuels / anciens élèves qui travaillent en entreprises, avec comme objectif l'organisation d'un système de parrainage.

- * Réaliser des rencontres « par génération ».

- * Participer, tous les cinq ans, à la grande réunion amicale, toutes générations confondues et avec l'ensemble de la communauté éducative actuelle, qui est organisée pour fêter l'anniversaire de l'établissement.

- * Remplir un rôle de communication, en créant des liens entre les élèves actuels et les anciens, dans le but d'améliorer les conditions de travail, mais également créer un dénominateur commun pour tous les élèves des Tourelles ».

- * Promouvoir « Les Tourelles » et leurs études, par le biais de l'organisation d'actions ponctuelles (par exemple l'organisation de congrès ou réunions sur des thèmes précis et la participation d'intervenants extérieurs...).

Compte tenu des buts énoncés ci-avant, il s'avère que l'Association des Anciens des Tourelles » s'intègre tout à fait dans le cadre du projet d'établissement, et avec la collaboration de la Direction et tous les représentants des Tourelles, l'association souhaite vivement participer à la construction de l'avenir de l'Institut Les Tourelles.